

techniques de mutagenèse sont des OGM qui doivent tous être soumis aux obligations légales définies par la directive 2001/18 sur les OGM. Tous les nouveaux OGM doivent donc être évalués et, s'ils sont autorisés, étiquetés et suivis.

Cependant, à ce jour, l'Etat français n'a pas encore pris la peine de faire appliquer cet arrêt de la CJUE et la Commission refuse de financer la mise au point des outils et des protocoles d'identification indispensables pour son application. Pire, les tenants de l'agriculture industrielle, en France comme à l'échelon européen, ont décidé de lancer une vaste campagne de lobbying afin de réviser la directive 2001/18. Leur but ? Faire sauter toutes les obligations légales prévues pour la commercialisation des nouveaux OGM et ainsi tromper les paysans et les consommateurs qui n'en veulent pas.

L'heure de la mobilisation a sonné

Objectif Zéro OGM réunit plus d'une vingtaine d'organisations paysannes et de la société civile françaises avec la volonté de voir les OGM bannis des champs, des auges et des assiettes. **Pour être au courant de nos initiatives et actions, suivez-nous :**

Contact : objectifzeroogm@yahoo.com

Twitter : [@ObjetifZeroOGM](https://twitter.com/ObjetifZeroOGM)

Facebook : www.facebook.com/ObjetifZeroOGM

Instagram : [@objectifzeroogm](https://www.instagram.com/objectifzeroogm)

Objectif Zéro OGM

mène des campagnes grand public de pédagogie utilisant aussi bien les pétitions, les réseaux sociaux, l'organisation de débats publics, la réalisation de vidéos, la mobilisation des maires et collectivités locales... Le collectif s'engage en outre dans un travail de plaidoyer auprès des institutions (ministères, Anses, Inra, DRAAF...).

Des OGM cultivés en France : la contamination se poursuit !

OGM en France

↓

160 000
hectares de cultures
de VrTH de tournesols OGM

↓

85%
des sojas importés
sont des OGM transgéniques

janvier 2020

Objectif
zéro
OGM

Agir pour l'Environnement • Amis de la Terre • Amis de la Confédération paysanne • Aspro-PNPP • Bio Consom'acteurs • Collectif les Pieds dans le Plat • Combat Monsanto • Comité de soutien aux faucheurs de Pithiviers • Comité de soutien aux faucheurs du 49 • Confédération paysanne • Faucheurs Volontaires d'OGM • Fédération nationale d'agriculture biologique • Générations Cobayes • Générations Futures • Mouvement de l'agriculture bio-dynamique • Intelligence Verte • Loiret sans OGM • OGM Dangers • Réseau Semences Paysannes • Sciences Citoyennes • Vigilance OG2M • Vigilance OGM 33 • Vigilance OGM et Pesticides 16

*Kézako

OGM : Selon la législation européenne, c'est un organisme « dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle ». Cette modification génétique peut s'effectuer par diverses techniques : transgénèse, mutagenèse, fusion cellulaire...

Mutagenèse : Ce terme regroupe plusieurs techniques qui visent à introduire volontairement des mutations génétiques chez un organisme vivant. Les techniques les plus anciennes opèrent par exposition à des agents chimiques ou des rayons.

VrTH : Les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) sont de nouvelles variétés de semences dont le génome a été manipulé afin qu'elles survivent aux pulvérisations d'herbicides spécifiques.

Depuis une dizaine d'années, il n'y a plus de cultures transgéniques en France. Une loi, promulguée le 2 juin 2014, interdit la culture de maïs génétiquement modifié. Cette victoire, obtenue grâce aux mobilisations citoyennes commencées dès la fin des années 1990, a pu donner l'impression que le problème des OGM* était réglé dans notre pays. Hélas, il n'en est rien !

La menace OGM en France, aujourd'hui

Chaque année, **la France importe massivement des OGM** destinés à nourrir le bétail et les volailles que nous retrouvons dans nos assiettes. Il s'agit notamment de 3,5 à 4 millions de tonnes de soja, dont 85 % sont des OGM. Or, en l'absence d'obligation d'étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM (lait, fromage, viande, etc.), le consommateur est dans l'incapacité d'opérer un choix éclairé.

De plus, **des colzas et des tournesols OGM, notamment, sont cultivés en France**. Il s'agit de variétés dont le génome a été manipulé par mutagenèse* pour les rendre tolérantes à des herbicides. Ces Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH*) sont de véritables éponges à pesticides puisque, comme la plupart des OGM, elles sont faites pour survivre aux pulvérisations d'herbicides qu'elles absorbent. Ces OGM pesticides présentent de graves risques de contamination identiques à ceux des OGM transgéniques. Comme l'a souligné une étude réalisée conjointement par une équipe de l'Inra/CNRS en 2011, « la caractéristique de tolérance aux herbicides, introduite par manipulation génétique pourrait être diffusée à d'autres plantes, cultivées ou sauvages ». Cette contamination est particulièrement importante avec le colza qui peut transmettre cette caractéristique à toutes les crucifères sauvages qui lui sont botaniquement proches : moutarde des champs, ravenelle, rapistre... Autrement dit, une contamination génétique à grande échelle.

Selon les chiffres fournis au ministère de l'Agriculture par les distributeurs de semences commerciales, ces OGM pesticides ont représenté en France plus de 27 % des cultures de tournesols en 2016, à savoir

*Kézako

Directive 2001/18 : Selon cette directive, les plantes génétiquement modifiées doivent être évaluées et, si elles sont autorisées, elles doivent être étiquetées et suivies. Certains OGM sont exemptés de l'application de cette réglementation lorsqu'ils sont issus de techniques traditionnellement utilisées pour diverses applications pour que l'on puisse considérer que leur sécurité est avérée depuis longtemps.

Nouveaux OGM : Ce sont les variétés issues de nouvelles techniques de manipulation génétique aux noms barbares tels que CRISPR-Cas9, nucléase à doigt de zinc (ZFN), mutagenèse dirigée par oligonucléotides, intra ou cisgénèse... Certains utilisent aussi les expressions trompeuses « édition du génome » ou « New Breeding Techniques (NBT) ». Selon la législation européenne, ces nouveaux OGM doivent être évalués et, s'ils sont autorisés, ils doivent être étiquetés et suivis.

160 000 hectares. Quant au colza OGM, il a été cultivé sur 37 000 hectares dans l'Hexagone.

Le comble, c'est que certains de ces OGM pesticides sont cultivés et commercialisés en toute illégalité ! Il s'agit entre autres des colzas VrTH, obtenus d'une manière non naturelle par une technique qui n'est pas exclue du champ d'application la directive européenne 2001/18* sur les OGM.

La menace OGM en France, demain

Les firmes semencières ne comptent pas s'arrêter là et espèrent **inonder le marché de nouveaux OGM***, c'est-à-dire obtenus au moyen de nouvelles techniques de manipulation génétique aux noms barbares : CRISPR-Cas9, nucléase à doigt de zinc (ZFN), mutagenèse dirigée par oligonucléotides...

Selon les firmes, ces nouveaux OGM ne poseraient pas de problème car ces nouvelles techniques de manipulation du génome seraient plus précises que les techniques de mutagenèse « traditionnelles ». Pure propagande ! En effet, il a été scientifiquement démontré que les nouvelles techniques de manipulation du génome entraînent de multiples modifications collatérales que ne produisent pas les techniques traditionnelles, ni *a fortiori* la nature. Ainsi, sans que l'on comprenne toujours pourquoi ou que l'on puisse toujours le prédire, d'autres portions du génome que celles ciblées sont modifiées. En plus de ces effets hors cible, on retrouve aussi dans ces nouveaux OGM des fragments d'ADN de bactéries, de chèvre, de bœuf ou d'autres substances utilisées, qui peuvent eux aussi générer de nombreux effets non prévus.

Une victoire et une contre-attaque

Face à la menace de ces nouveaux OGM, des organisations paysannes et de défense de l'environnement ont maintenu leur mobilisation. Suite à un recours juridique mené par plusieurs associations paysannes et de la société civile françaises, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt historique le 25 juillet 2018 : les plantes obtenues par les nouvelles